



## Modification de l'épreuve

publié le 29/09/2023

---

### Descriptif :

Suppression de la troisième partie. Passage à 10mn de la deuxième pendant laquelle le candidat pourra utiliser le tableau.

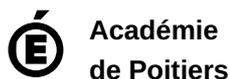
---

L'épreuve du grand oral est modifiée :

BO [↗](#)

Extrait du message du ministre du 28 septembre 2023 :

*La durée du Grand oral est maintenue à 20 minutes. La troisième partie de l'épreuve, d'une durée de 5 minutes, consistant en un échange sur le projet d'orientation du candidat, est supprimée. Les deux parties restantes de l'épreuve seront désormais d'une durée égale de 10 minutes. Il sera donné au candidat la possibilité d'utiliser un tableau durant le second temps de l'épreuve.*



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement :** ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.